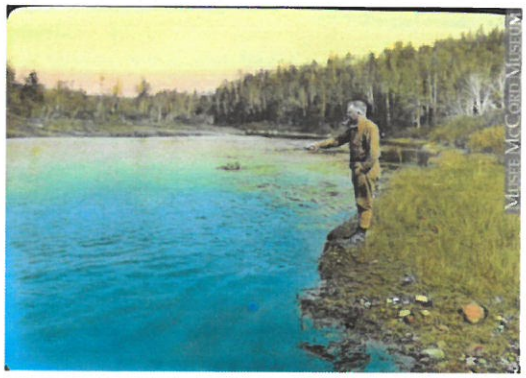

MAIRIE

LIGNIÈRES

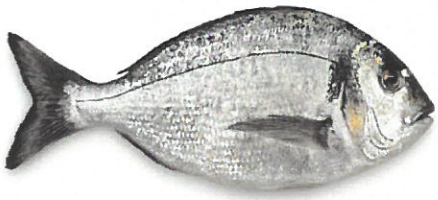

Vous pouvez vous procurer les cartes de pêche à la mairie de Lignières aux heures de permanences :

le mardi 8h – 12h30 et le vendredi 14h – 18h30

Téléphone Mairie de Lignières :

Fixe : 03.25.70.53.02 Mobile : 06.76.91.40.96

TARIFS DES DROITS DE PECHE DU 09 MARS au 15 SEPTEMBRE 2024

Carte annuelle 3 lignes non résidents :	60.00€
Carte annuelle 3 lignes résidents :	45.00€
Carte annuelle enfants moins de 16ans 1 ligne :	15.00€
Carte 2 mois 3 lignes :	30.00€
Carte 2 mois 1 ligne enfants moins de 16ans :	12.00€
Carte week-end 3 lignes :	12.00€
Carte week-end 1 ligne enfants moins de 16ans	10.00€
Carte journalière 3 lignes et 1 ligne :	6.00€
Carte 1/2 journée 3 lignes et 1 ligne (levé du soleil/12h – 12h au couché du soleil)	4.00€

MAIRIE

LIGNIÈRES

PECHE AUX ETANGS COMMUNAUX

OUVERTURE 9 MARS 2024 – FERMETURE 15 SEPTEMBRE 2024

La réglementation est la suivante :

Les feux sont interdits (sol, barbecue, etc.).

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les engins motorisés sont strictement interdits à l'intérieur des étangs.

Embarcation et baignade interdites (animaux compris).

Respect de l'environnement, de la végétation et des installations.

Tous les déchets et les verres doivent êtres débarrassés, des poubelles sont à disposition sur le parking.

******

Ouverture des différents poissons et des mailles en vigueur avec la fédération nationale et départementale.

La pêche à la carpe se fera en NO-KILL, les hameçons seront sans ardillons et 3 cannes seulement en batterie.

Le marquage des poissons est strictement interdit.

Toutes pêches aux leurres artificiels et cuillères sont strictement interdits.

Taille minimum pour le brochet : 60cm.

Toutes personnes doit respecter le règlement en vigueur sous peine de sanctions. La régie de la mairie de Lignières est en droit de vous exclure des étangs en cas de non respect de la réglementation.

Le maire et l'agent de l'ONF sont habilités à verbaliser